

## **DEC112217DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 105283DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2011 portant délégation de signature (Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie)

### **LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 105283DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2011 portant délégation de signature (Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie) ;

**Vu** la décision n°111909DAJ du 22 août 2011 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 06D001DR18 du 2 janvier 2006 portant nomination de M. Hubert-Alexandre Roy aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 07D001DR18 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 portant nomination de M. Gilles Pulvermuller aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

**Vu** la décision n° 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise Paillous, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n° 112215DAJ portant nomination de M. Vincent Benavent aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 2 de la décision n° 105283DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2011 susvisée, les termes : « *M. Emmanuel Ducrocq, adjoint au délégué régional* » sont remplacés par les termes : « *M. Vincent Benavent, adjoint à la déléguée régionale* ».

**Art. 2.** – L'article 3 de la décision n° 105283DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2011 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Art. 3** – *en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Paillous, déléguée régionale, et de M. Vincent Benavent, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Gilles Pulvermuller, responsable du service partenariat et valorisation, à M. Hubert-Alexandre Roy, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.* »

**Art. 3.** – La présente décision, qui entre en vigueur à compter du 17 octobre 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 octobre 2011

Alain Fuchs